

Suite aux nouvelles mesures prises par le Gouvernement fédéral dans le cadre de la lutte contre le coronavirus le jeudi 12 mars 2020 et par le Collège spécial du vendredi 13 mars 2020, vous trouverez ci-après une information plus spécifique concernant l'application de ces mesures sur le territoire louviérois.

## **CITÉ ADMINISTRATIVE ET ANTENNES ADMINISTRATIVES**

- Il est demandé aux citoyens de ne s'y rendre qu'en cas d'urgence ou d'absolue nécessité
- La Ville de La Louvière tient à rappeler que de nombreuses démarches administratives peuvent être réalisées en ligne, via l'E-Guichet ([www.lalouviere.guichet-citoyen.be](http://www.lalouviere.guichet-citoyen.be))
- Les citoyens sont invités à prendre rendez-vous ou à poser leurs questions par mail à [accueil@lalouviere.be](mailto:accueil@lalouviere.be) ou par téléphone au **064 277 811**

## **ÉTAT-CIVIL**

- Mariages maintenus, mais limités à 20 personnes jusqu'au 3 avril inclus
- Funérailles maintenues, mais limitées à 20 personnes en même temps au cimetière jusqu'au 3 avril inclus

## **MARCHÉS**

- Uniquement des étals alimentaires le week-end jusqu'au 3 avril inclus

## **COMMERCE DE PETITE TAILLE : NIGHT-SHOPS, TABAC-SHOPS ET BOUTIQUES DES STATIONS-SERVICE**

- Ouverture le lundi à partir de 5h et fermeture le vendredi à maximum 21h jusqu'au 3 avril inclus
- Fermeture les jours de week-end jusqu'au 3 avril inclus

## **COMMERCE DE SERVICES**

- Ouverture 6 jours sur 7, uniquement sur rendez-vous, jusqu'au 3 avril inclus

## **ACTIVITÉS SOCIALES, SPORTIVES ET CULTURELLES**

- Fermeture des Maisons de Quartier jusqu'au 3 avril inclus
- Fermeture des musées jusqu'au 3 avril inclus

- Fermeture de la piscine communale « Le Point d'Eau » jusqu'au 3 avril inclus
- Fermeture des salles omnisport jusqu'au 3 avril inclus
- Fermeture des bibliothèques jusqu'au 3 avril inclus
- Fermeture de la médiathèque jusqu'au 3 avril inclus
- Annulation des ateliers, cours collectifs et soirées de l'ASBL INDIGO jusqu'au 3 avril inclus
- Suspension des programmations de CENTRAL et de l'ASBL EKLA jusqu'au 3 avril inclus
- Maintien d'une personne à l'accueil de la Maison du Tourisme du Parc des Canaux et Châteaux jusqu'à nouvel ordre
- Maintien des Centres de vacances de printemps (du 6 au 16 avril 2020), uniquement pour les enfants dont les parents sont des personnes actives dans le secteur des soins de santé et de la sécurité publique, et les enfants des membres du personnel communal indispensable au bon fonctionnement des missions publiques

## **PETITE ENFANCE/ENSEIGNEMENT COMMUNAL**

- Garderie assurée dans chacune des écoles communales aux heures habituelles, de 7h15 à 17h30, jusqu'au 3 avril inclus
- Suspension des repas chauds et de la soupe jusqu'au 3 avril inclus
- Maintien des crèches communales
- Fermeture du Conservatoire jusqu'au 3 avril inclus
- Fermeture de l'Académie jusqu'au 3 avril inclus

## **COMMERCES LOCAUX**

<b>RESTENT OUVERTS</b>		<b>DOIVENT FERMER</b>
<b>LA SEMAINE</b>	<b>LE WEEK-END</b>	
		Cafés
Commerces d'alimentation (y compris pour les animaux)		Salles de restaurants (y compris dans les hôtels)
Les pharmacies		Discothèques
Les magasins de produits médicaux/de soins		Musées

Centres commerciaux	NON (seul les magasins d'alimentation se trouvant dans le Centre commercial reste ouvert)	Lieux de culte
Magasins mixtes qui vendent articles divers ET alimentation	Magasins mixtes ne doivent laisser ouvert que leur département « alimentation »	Bâtiments pour les activités récréatives (piscines, etc.)
Boutiques des stations-service, tabac-shops et night-shops mais interdiction de manger sur place (ouverture le lundi à partir de 5h et fermeture le vendredi à maximum 21h)	NON	Bibliothèques
Tous les marchés locaux en augmentant l'espace entre les personnes (1,5m)	Uniquement les étals alimentaires des marchés sont autorisés en augmentant l'espace entre les personnes (1,5m)	
Commerces de services (6 jours sur 7, uniquement sur rendez-vous)		
Cuisines de restaurants (livraison à domicile et service traiteur autorisés) donc PAS MANGER SUR PLACE		
Hôtels (gîtes, internats, camping, B&B, etc.) SANS ACCES au bar et restaurant (salles communes)		